



**DÉCISION**

du **26 MAR. 2025**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 05 février 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 05 février 2025, portant  
sur:

l'aménagement de la place de Hollande financé par des fonds privés, situé sur les parcelles  
du domaine public communal de la Ville de Genève Nos 2985, 7630, 7631, 7342, 7340, 7627  
et 7341, sises place de la Poste, feuille 51 de Genève-Cité

**est approuvée.**

  
Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1632  
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

**Aménagement de la place de Hollande financé par des fonds privés,  
situé sur les parcelles du domaine public communal de la Ville de  
Genève N<sup>os</sup> 2985, 7630, 7631, 7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste,  
Genève-Cité (PR-1632)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre m) de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 55 oui et 18 abstentions

*Article premier.* – Le Conseil municipal valide l'aménagement de la  
place de Hollande financé par des fonds privés, situé sur les parcelles du  
domaine public communal de la Ville de Genève N<sup>os</sup> 2985, 7630, 7631,  
7342, 7340, 7627 et 7341 place de la Poste, fe. 51, Genève-Cité.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à conclure  
et à signer tous les actes et conventions nécessaires à cette opération.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier  
ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant  
partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Livia Zbinden